



## Conditions Générales de Vente

### Règlement :

Les arrhes *ne sont pas remboursables* en cas de départ anticipé de l'élève.

L'inscription en septembre vaut pour une année complète, tout départ anticipé donnera lieu au règlement des mois restants dus.

L'Académie propose différentes modalités de règlement (à définir lors de l'inscription).

L'échéancier mensuel proposé ne dispense pas du paiement total si l'académicien ne réalise pas l'année dans son intégralité.

*Le règlement des factures doit être effectué avant le 15 de chaque mois, par virement idéalement.*

### Retard de paiement :

En cas de règlement après la date d'échéance marquée ci-dessus, des pénalités de retard de 5.99% par mois vous seront appliquées.

### Discipline :

Au cours des séances avec les intervenants, les académiciens doivent observer une attention rigoureuse envers l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité. En tous lieux et toutes circonstances, les académiciens sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.

Toute attitude répréhensible expose celui qui en est responsable à des sanctions :

Mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive : l'élève ne pourra prétendre à un remboursement des sommes déjà payées.

La responsabilité des différents intervenants est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité.

### Tenue et équipement

Les académiciens doivent, pour monter à cheval, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation française.

## **Le port du casque est OBLIGATOIRE**

Nous vous demandons de porter au maximum les tenues, tapis, accessoires divers de nos partenaires.

### Règles de vie

N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un *bonjour souriant* à toutes personnes rencontrées.

### Sécurité :

Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries.

Aucun jeu de ballon, vélo, trottinette dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'académie que les séances avec les intervenants.

**Académie DELAVEAU**

**5 chemin du Foyer**

**14800 VAUVILLE**